



## Comment pouvons-nous vous aider ?

La Présidente du Conseil départemental délivre un avis (pour les gestionnaires publics) ou une autorisation (pour les gestionnaires privés) pour l'ouverture, l'extension et la transformation d'un établissement ou d'un service d'accueil de jeunes enfants (crèche, micro-crèche et jardin d'enfants). Le Conseil départemental du Gard a fait le choix d'accompagner les porteurs de projets grâce à un appui technique et à la mise en place de rencontres à différentes étapes entre le porteur du projet et les professionnels de la Protection maternelle et infantile (PMI) : échanges autour du projet, sur les plans, visites avant et après travaux. Par ailleurs, la PMI assure un accompagnement et un contrôle de l'ensemble des EAJE du département une fois ouverts.

## Pour qui ?

Pour les porteurs de projets publics ou privés d'un Etablissement d'accueil de jeunes enfants qui souhaitent ouvrir, étendre et/ou transformer un EAJe : crèche, micro-crèche et jardin d'enfants.

## Comment en bénéficier ?

Pour tout projet de création, transformation ou extension, le gestionnaire privé ou public devra faire part de son projet à la direction adjointe de la PMI à l'adresse ci-contre (à droite bloc "Contact"), les instructions concernant la procédure et l'accompagnement seront alors communiqués au porteur du projet.

Dans le cadre de l'instruction d'un dossier, selon la catégorie de l'établissement le porteur du projet sollicitera les services de la mairie pour une autorisation d'ouverture au public en tant qu'Établissement recevant du public (ERP).

Pour tout projet d'EAJE, la Présidente du Conseil départemental sollicite l'avis du maire de la commune d'implantation, une fois le dossier de demande d'autorisation déclaré complet (sauf dans le cas où la commune ou l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) est porteur du projet).

Liste des EAJE (contenu accessible)

Affichage des résultats 1 à 12 sur 193 au total



CRÈCHES

**Eugénie Cotton**

232 Rue Matisse  
30000 Nîmes

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

**Graines d'ange**

Immeuble K center, 175 parc delta  
30230 BOUILLARGUES

[Site Internet](#)

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

**Les Alisiers**

Rue Néper  
30000 Nîmes

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

**L'Auceloun**

264 Route de Nîmes  
30150 Roquemaure

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

**Guilibulle**

5 Rue Emile Pouytes  
30820 Caveirac

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

**Rangueil**

43 Rue Rangueil  
30000 Nîmes

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

**Les Calinous**

4bis Rue Pasteur  
30129 Manduel

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

**La Ribambelle**

374 Chemin de la Grave  
30390 Aramon

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

CRÈCHES

### **La Granille**

Impasse des Peupliers  
30720 Ribaute-les-Tavernes

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

### **La Marelle**

24 Rue du Chalet  
30000 Nîmes

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

### **1,2,3 Soleil**

313 Avenue du General de Gaulle  
30190 Sainte-Anastasie

[Itinéraire](#)



CRÈCHES

### **Les Marmousets**

350 Rue des Marmousets  
30380 Saint-Christol-lès-Alès

[Itinéraire](#)



*Conseil départemental du Gard*

*Lundi au vendredi*

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

*2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9*

*04 66 76 76 76*